

tude pour gouverner qu'un premier magistrat héréditaire, gouvernant en un mot de sa personne, pour sortir des fictions et prendre les choses comme elles sont ;

“ Que nous ne reconnaitrons qu'à une assemblée extraordinaire convoquée, et représentant la France aussi complètement que possible. le droit de parler au nom de la souveraineté nationale, d'exercer le pouvoir constituant, et de servir de transition entre l'ordre de chose actuelle et celui que nous désirons :

“ Que cette constitution ne serait à nos yeux légitime qu'à la condition de réserver au pays, comme droits sacrés, inattaquables supérieurs à toute invocation de la nécessité, le pouvoir constituant, le droit de revision, le jugement par jurés, la liberté illimitée de discussion, le droit d'association ; qu'enfin elle ne répondrait à l'état de la civilisation actuelle de la France qu'à la condition de garantir la propriété, la liberté individuelle, les libertés municipales, de réformer la centralisation administrative, de changer la constitution militaire actuelle, de fondre l'armée permanente et l'armée dite garde nationale en une seule et même institution, assez forte pour remettre la nation à son rang en Europe, pas assez dévouée aux ambitions du pouvoir exécutif pour devenir un instrument d'oppression et d'usurpation.”

(*National*, du 13 mai 1833.)

Je donne ici ce programme de Carrel sans le discuter dans tous les détails de son application et uniquement pour faire comprendre au lecteur comment il encourut souvent de la part des grotesques disciples de Marat l'accusation de n'être qu'un accélérat de modéré, un aristocrate digne de figurer à la lanterne à côté de Lafayette.

Le lecteur trouvera dans les Mémoires de M. Gisquet une lettre confidentielle de Carrel à M. Fétet, curieuse par les révélations qu'elle contient sur l'anarchie intérieure qui minait le parti républicain. On y verra comment M. Marrast, rédacteur de *la Tribune*, qui, alors, n'y allait pourtant pas de main morte, fut obligé de se battre en duel avec un plus jacobin que lui, qui l'accusait de trahison pour s'être contenté d'appeler Lafayette un *grand coupable*, et l'on y verra les secrètes souffrances de Carrel, débordé et annulé par les parodistes de 93.

Son dégoût pour ce charlatanisme sauvage était indomptable. Se trouvant (21 janvier 1835) prisonnier à Sainte-Pélagie pour délit de presse, et sommé par ses co-détenus d'illuminer comme eux les fenêtres de sa chambre, en célébration de l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI, il s'y refusa. Toute la bande se précipita alors vers sa chambre en hurlant : A bas les gants jaunes ! à bas le faquin ! il faut le pendre. Et si l'on en croit M. Gisquet, il fallut l'intervention des employés et des soldats pour préserver des insultes de ces furieux un homme qui était leur chef par le talent autant que par le courage, et dont le nom était estimé et respecté par ses adversaires eux-mêmes (1).

Malgré tous ces déboires, et quoique Carrel ne pût se dissimuler que le parti qu'il avait cru appeler à gouverner la France tombait de jour en jour dans un plus grand discrédit, il resta sur la brèche, et lorsqu'après des excès de violence et de témérité apparurent des symptômes d'atonie et de découragement, lorsque, plusieurs fois vaincue au parlement, devant les tribunaux, dans les rues, frappée à mort dans ses organes les plus furibonds par des condamnations multipliées, et de toutes parts enlacée dans

un réseau de lois répressives, l'opinion républicaine semblait se laisser envahir par la conviction de son impuissance, on vit celui-là même qui avait prêché la prudence aux téméraires et la raison aux insensés s'efforcer, avec une fermeté égale, d'entretenir l'espoir, la persévérance et l'ardeur au sein d'un parti démoralisé le couvrir comme d'un bouclier de l'estime générale que son caractère inspirait, et braver toutes les poursuites judiciaires pour lui conserver au moins dans la presse périodique un dernier drapeau, un dernier signe de ralliement.

Les lois de septembre, en supprimant les discussions de principes auxquelles il aimait à se livrer et desquelles il espérait beaucoup, furent très-pénibles à Carrel ; il n'en supporta le joug qu'avec une frémissante impatience ; on dit même que le fond de ses opinions en éprouva quelques modifications assez graves qui, pour n'être pas très-sensibles dans son journal, n'en seraient pas moins réelles. Ses amis assurent qu'à dater de ce moment, et à mesure que, par l'effet de ces mêmes lois, se calmait chez les autres une certaine violence de principes qui, pour la plupart, n'avait été que fougue et chaleur de sang, ses idées à lui commençaient à subir une transformation inverse ; il devenait moins hostile à des souvenirs et à des noms qu'il avait jusque-là reprouvés, ou tout au moins écartés ; un rapprochement s'opérait entre lui et quelques hommes qu'il avait naguère repoussés comme exagérés ; il tendait à admettre des restrictions à ses principes de *droit commun* et de *liberté pour tous*, et commençait à se familiariser avec les systèmes de gouvernement qui s'autorisent de la nécessité pour se dispenser de la justice. On donne comme une preuve de cette modification la polémique qu'il engagea peu de temps avant sa mort au sujet d'Alibaud. Le choix et le ton de cette polémique semblent en effet trancher un peu sur l'ensemble des doctrines précédemment énoncées par Carrel.

Quoi qu'il en soit, comme je préfère pour mon compte, et de beaucoup, le Carrel que j'ai dépeint plus haut d'après lui-même, le Carrel défenseur du *droit commun* et ennemi des *pratiques oppressives*, quelque soit le nom dont elles se parent et le pouvoir qui les emploie, et comme ce Carrel, me semble beaucoup plus authentique, beaucoup plus historique que l'autre, je m'y tiens.

Je n'entrerai pas dans le détail de tous ses démêlés avec le parquet ; il se défendit presque toujours lui-même devant le jury et il s'acquitta de cette tâche avec un habile mélange de hardiesse et de mesure qui lui réussit souvent. Devant la Chambre des Pairs il fut moins heureux, mais il eut de beaux moments. Tout le monde connaît sa fameuse apostrophe sur le maréchal Ney, qui, articulée d'une voix nerveuse, vibrante et solennelle, alla remuer le cœur du général Exelmans au point de lui faire oublier sa qualité de juge, et de le transformer en champion de Carrel. Ce fut un des beaux effets d'éloquence de ce temps-ci.

Il nous faut enfin parler d'un défaut de Carrel, pour lequel on est fort indulgent en France, et qu'on n'ose lui reprocher trop vivement quand on pense qu'il lui a coûté la vie. En devenant un homme de discussion, Carrel avait malheureusement conservé des habitudes de soldat, et ce fut une de ses faiblesses de se croire obligé d'accepter toujours, de quelque part qu'elles vinssent, et de chercher trop souvent des occasions de conflit individuel. Déjà, sous la Restauration, il avait eu, avec un des rédacteurs du *Drapeau Blanc*, une rencontre où, par une bizarrerie qui n'est pas rare dans ces sortes d'affaires pour cause de presse, chacun des deux combattants était complètement étranger aux deux articles qui amenaient le combat. Les débats auxquels donna lieu

(1) Ce sont ces mêmes républicains qui se vantaient, comme d'un acte d'héroïsme, d'avoir illuminé leurs fenêtres le jour de la mort de Lafayette.